

VILLE DE ROYAN



SERVICE FOIRES &
MARCHÉS

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC**

**"EXPLOITATION DU BANC N°15
SUR LE MARCHÉ DU PARC DE ROYAN"**

AVENANT N°2

PM 21.655

Entre les soussignés,

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu la décision n°20.072 en date du 18 février 2020 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur le banc n°15 du Marché du Parc de Royan,

Considérant qu'il importe de répondre à la requête de l'abonné sollicitant une extension d'activité pour satisfaire les besoins de la clientèle,

DECIDE

- d'autoriser Madame Marie-Hélène FORT à compléter son activité pour la vente de soupes à emporter.

Fait à ROYAN, le 10 décembre 2021

LE BENEFICIAIRE

Mme FORT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 décembre 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS



*Pour le Maire,
et par délégation
Le Premier-Adjoint,*

Didier SIMONNET

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire

HÔTEL DE VILLE – 80 Avenue de Pontailiac – CS N°80218-17205 ROYAN CEDEX – ☎ : 05.46.39.56.51 – 📠 : 05.46.39.56.80

Inter : ville-royan.fr – email : mairie@mairie-royan.fr

